

## **DÉCISION**

N°: 2022-79

Exécutoire le : 7 9 NOV. 2022 Publiée le : 29 NOV. 2022 Visée le : 7 9 NOV. **2022** 

### MARCHES PUBLICS

### Accord cadre n°22045 - Gestion de la vaisselle lavable et des couches lavables -Attribution

### Le Président de Grand Lac,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10.

- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020 et du 23 mars 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac.
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13ème vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique.

Vu le code de la commande publique.

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée impliquant un marché réservé en application de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique,

## **DÉCIDE:**

#### **ARTICLE 1: ATTRIBUTION**

D'attribuer le marché n°22045 relatif à la gestion de la vaisselle lavable et des couches lavables pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par période de 1 an.

Le montant maximum de l'accord-cadre pour 4 ans est de 60 000,00 € HT :

- montant maximum annuel est de 1 000,00 € H.T. pour le lot 01 (Stockage, lavage, mise à disposition kits de couches lavables)
- montant maximum annuel est de 14 000,00 € H.T. pour le lot 02 (Stockage, lavage et mise à disposition de vaisselle lavable).

Le titulaire retenu pour les lots 01 et 02 est l'entreprise APEI Les Papillons Blancs domiciliée 43 chemin des Simons 73100 AIX LES BAINS.

#### **ARTICLE 2: NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à 1

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur.

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la commande publique Yves MERCIER

Signé électronique ment par Yves MERCIER le 28/11/2022/15

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.22045 relatif à la gestion de la vaisselle lavable et des couches lavables - Attribution

Date de transmission de l'acte :

29/11/2022

Date de réception de l'accusé de

29/11/2022

réception :

Numéro de l'acte :

dec315 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20221128-dec315-AR

Date de décision :

28/11/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)